



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



DEMANDE DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSEIL)

PAYS : NIGERIA

FINANCEMENT : COMMISSION DE LA CEDEAO

Intitulé de la mission : Recrutement d'un Consultant individuel pour l'étude sur le Mécanisme de Financement du Prélèvement Communautaire de la CEDEAO et l'élaboration d'une Stratégie de Mobilisation des Ressources

Numéro de référence : PP-CS-2026-9-7-IND

La Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Commission de la CEDEAO) a prévu dans son budget 2026 des fonds pour couvrir les coûts liés à la mission mentionnée ci-dessus.

Les services de conseil ("les services") portent sur la réalisation d'une étude approfondie du Mécanisme de Financement du Prélèvement Communautaire de la CEDEAO et l'élaboration d'une Stratégie de Mobilisation des Ressources. Le Consultant analysera le cadre juridique, institutionnel, financier et opérationnel du Prélèvement Communautaire, évaluera les mécanismes de collecte, de reversement et de reporting, identifiera les goulots d'étranglement, les lacunes de conformité et les sources de pertes de recettes, et réalisera une analyse comparative des bonnes pratiques régionales et internationales. Il proposera également des outils et mécanismes visant à améliorer la conformité, le suivi, la prévision, la coordination et la mobilisation durable des ressources. Les principaux livrables comprennent un rapport de démarrage, un rapport diagnostique/d'évaluation, un projet de rapport consolidé, un projet de stratégie de mobilisation des ressources, une feuille de route de mise en œuvre et un rapport final. La durée prévue de la mission est de **quatre (4) semaines**, couvrant les consultations, l'analyse des données, la rédaction des rapports et leur validation.

Les termes de référence détaillés pour la mission peuvent être consultés sur le site web suivant : https://www.ecowas.int/procurement/procurement_m/intellectual-services/

La Commission de la CEDEAO invite à présent les consultants individuels éligibles ("Consultants") à manifester leur intérêt à fournir lesdits services. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Les manifestations d'intérêt doivent comprendre : (i) une lettre de manifestation d'intérêt signée indiquant l'intitulé de la mission ; (ii) un curriculum vitae détaillé, daté et signé, mettant en évidence les qualifications pertinentes et les missions similaires réalisées ; (iii) des copies des diplômes requis et des certificats pertinents ; et (iv) des preuves documentaires de l'exécution de missions similaires, telles que **des copies de contrats, des attestations de bonne exécution ou des lettres de recommandation, etc.**

La Commission de la CEDEAO se réserve le droit de rejeter toute manifestation d'intérêt qui ne serait pas accompagnée des pièces justificatives requises.

Les critères d'évaluation sont présentés ci-dessous. Toutes les qualifications et expériences déclarées doivent être étayées par des pièces justificatives.

Le Consultant individuel devra :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau supérieur en économie, finances publiques, politiques publiques, développement international ou dans un domaine connexe ;
- Justifier d'au moins quinze (15) ans d'expérience professionnelle dans les domaines des finances publiques, de la mobilisation des ressources, de l'administration douanière ou de l'intégration régionale;
- Justifier d'une expérience de travail avec la CEDEAO, l'Union Africaine (UA), l'UEMOA ou des organisations similaires ;
- Justifier d'une expérience avérée dans l'élaboration de stratégies d'accroissement des recettes ou de mobilisation des ressources ;
- Démontrer de solides compétences en analyse, modélisation, consultation des parties prenantes et rédaction de rapports ; et
- Maîtriser au moins deux langues officielles de la CEDEAO ; la connaissance pratique d'une troisième langue constituera un atout.

L'attention des consultants intéressés est attirée sur la section IV, paragraphes 1 à 5 de l'article 118 du « Code des marchés révisé de la CEDEAO », septembre 2021, énonçant la politique de la CEDEAO en matière de conflits d'intérêts.

Un consultant sera sélectionné conformément à la **méthode de sélection des consultants individuels** définie dans le Code des marchés révisé de la CEDEAO.

De plus amples informations peuvent être obtenues aux adresses électroniques ci-dessous pendant les heures de service, de **9h00 à 16h00 UT+1 (heure nigériane)**.

Les manifestations d'intérêt doivent être transmises par écrit aux adresses ci-dessous par courrier électronique avant le **29 septembre 2026 à 11h00 TU+1 (heure nigériane)**.

Commission de la CEDEAO

À l'attention du Directeur de l'Administration et des Services Généraux

Abuja, Nigéria

Courriel : ikkamara@ecowas.int et copie sbangoura@ecowas.int ; mazikiwe@ecowas.int ; ombacke@ecowas.int ; pbessi@ecowas.int ; anbalde@ecowas.int ; jife-ilori@ecowas.int

Commission de la CEDEAO

Pièce jointe :

- TdR - Étude sur le Mécanisme de Financement du Prélèvement Communautaire de la CEDEAO et Élaboration d'une Stratégie de Mobilisation des Ressources.